

## **PROLONGATION Expérimentation**

### **Entretien pharmaceutique hospitalier d'oncologie en Charente-Maritime**

L'URPS Pharmaciens Nouvelle-Aquitaine et Le Groupe Hospitalier Littoral Atlantique (GHLA) proposent une **expérimentation visant à améliorer la prise en charge des patients qui débutent une thérapie anticancéreuse par voie orale.**

L'expérimentation consiste en la réalisation d'un **entretien entre le pharmacien hospitalier et le pharmacien d'officine désigné par le patient**, en amont de l'entretien pharmaceutique qui sera réalisé par le pharmacien hospitalier avec le patient, et avant la première délivrance du traitement en ville.

#### **Concrètement :**

1

- Le patient vous a déclaré comme son pharmacien d'officine auprès du pharmacien hospitalier du GHLA.

2

- **Avant le rdv patient**, le pharmacien hospitalier prend contact avec le pharmacien d'officine désigné afin de recueillir toutes les informations relatives aux traitements habituels du patient, ses allergies et ses habitudes d'automédication.

3

- **A l'issue du rdv patient**, le pharmacien hospitalier envoie au pharmacien d'officine (de préférence via la messagerie sécurisée) la synthèse de l'entretien pharmaceutique et les indications de traitement avec une fiche d'information correspondante.

4

- Le pharmacien d'officine délivre le traitement au patient avec les recommandations de bon usage et les informations relatives aux possibles interactions afin de faciliter la bonne observance du traitement. Il effectue le suivi du patient.

5

- Cette expérimentation débutée le 01/01/2023 est prolongée **jusqu'au 31/12/2024**
- Chaque entretien sera indemnisé par l'URPS Pharmaciens Nouvelle-Aquitaine au forfait de 60 € TTC. Le décompte des entretiens réalisés sera fourni par le GHLA et le pharmacien d'officine. Le règlement à l'officine s'effectuera à la fin de chaque année d'expérimentation.

## Qui peut y participer et comment ? :

1

- Tous les pharmaciens d'officines de Charente-Maritime qui ont au moins un patient suivi au GHLA et débutant une chimiothérapie orale en ville.

2

- **Dès le premier patient, je m'inscris** à l'expérimentation via le site de l'URPS : [www.urps-pharmaciens-na.fr](http://www.urps-pharmaciens-na.fr)
- **Je mets en place la messagerie sécurisée MS Santé**

3

- Je prends connaissance des documents types élaborés par le GHLA et disponibles sur le site de l'URPS (protocole, bilan médicamenteux, aide à la délivrance).
- **Je participe aux soirées de sensibilisation aux nouvelles molécules pouvant être proposées par le GHLA**

4

- Durant toute la durée de l'expérimentation, **je répertorie annuellement le nombre d'entretiens réalisés** à l'aide des documents de suivi disponibles sur le site de l'URPS et qui me serviront de déclaratif à la fin de chaque année d'expérimentation.

## J'ai besoin de plus d'informations ?

Je contacte l'URPS Pharmaciens au **05 57 78 68 61**  
ou par mail à l'adresse : **contact@urps-pharmaciens-na.fr**